



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

EXAMEN visant à l'attribution de la CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE

MENTION Français Langue Seconde

Rapport de Jury

Session 2016

Rapport de jury FLS Session 2016

Quelques données chiffrées :

41 inscrits et 41 présents ; une majorité écrasante de femmes (seulement 7 candidats hommes) et plus de PE (23) que de professeurs du second degré avec 17 PLC et 1 PLP.

26 candidats obtiennent la certification complémentaire FLS dont 16 PE et 10 enseignants du second degré (PLC/PLP). 2 hommes réussissent, 1 PLC et 1 PE.

Les notes vont de 10 à 20 pour les reçus, de 5 à 9 pour les recalés.

Essai d'analyse : Cette session 2016 est marquée par un nombre légèrement inférieur de candidats par rapport à l'année passée : 41 inscrits et 41 présents cette année, quand ils étaient 50 inscrits et 44 présents l'an dernier. Le changement porte surtout sur le taux de réussite, qui a nettement baissé, passant de 86% à 63%. En effet, 36 candidats sur 44 avaient obtenu la certification complémentaire FLS en 2015 ; ils ne sont plus que 26 sur 41 cette année. Le jury, assez proche par sa composition que celui de l'an dernier¹, n'a pas été plus sévère qu'en 2015. Mais il faut souligner la présence, cette année, de candidats peu, voire pas du tout, préparés à cet examen.

Rappelons que cette certification doit « permettre à des enseignants de valider des compétences particulières » (BO n°39 du 28 octobre 2004)².

Certains candidats ont manifestement ignoré cette dimension, s'imaginant (à tort) qu'être professeur de français-lettres donnait, quasi naturellement, des atouts pour enseigner le

¹ Le jury est présidé par un IA-IPR, et, pour l'académie de Lyon, par l'IA-IPR responsable du CASNAV. Il est composé d'inspecteurs, d'universitaires et de formateurs de terrain (conformément au BO). 3 commissions cette année composées de :

- P. Grand, IA-IPR d'allemand, Mme Maire-Sandoz, IFE et Mme Buiret, chargée de mission allophones dans l'Ain
- Mme Fernandez-Cagna, IEN chargée des allophones 1^{er} degré pour le Rhône, N. Blanc, MCF en sciences de l'éducation, Mme Burkhardt, chargée de mission CASNAV
- Catherine Lachnitt, IA-IPR lettres, Mme Remila, formatrice GRETA chargée du DCL (diplôme de compétences en langues), Mme Mounier, chargée des allophones 2nd degré pour la Loire.

² Ce bulletin officiel indique ce qu'est la certification complémentaire, quelle que soit la spécialité (FLS ou Français langue seconde mais aussi Cinéma audio-visuel, histoire de l'art, théâtre, danse) : « l'objectif poursuivi par la création de cette certification complémentaire est de permettre à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leur concours. ». Pour ce qui concerne la certification FSL, peuvent se présenter des enseignants du premier comme du second degrés ; ils peuvent être stagiaires mais de toutes façons titularisés à la fin de la première, éventuellement de la seconde année de stage.

français comme une langue étrangère » ; d'autres, enseignants de langues vivantes, ont semble-t-il, également raisonné par analogie : « si je peux enseigner l'anglais, l'espagnol ou l'allemand, alors je suis apte à enseigner le FLE », un raisonnement un peu court qui fait fi de la didactique spécifique de l'enseignement du FLE/FLS dans le cadre scolaire (premier ou second degrés). Ceci peut expliquer les écarts forts entre candidats et le nombre plus important d'échecs que l'an dernier. Certains, en outre, n'ont pas caché leur lassitude d'enseigner, qui les lettres, qui une langue vivante étrangère (les deux disciplines les plus représentées dans le second degré) et leur souhait d'enseigner le FLE/FLS pour être en face de groupes d'élèves plus restreints, plus gratifiants (les progrès sont visibles) et demandant moins de correction de copies. Ils oublient, ce faisant, toute la démarche d'inclusion des élèves allophones en classe ordinaire, tâche qui revient à l'enseignant d'UPE2A, et qui n'est pas moins chronophage que des paquets de copies. Certains candidats, enfin, ont peut-être cru que les deux jours de préparation à cet examen (les 26 et 27 janvier 2016) tenaient lieu de formation. Le précédent rapport s'appliquait pourtant à éviter tout malentendu : « Les trois jours de formation (qui seront réduits à deux en 2016) à la certification ne sauraient suffire »³. Rappelons que nombre de candidats ont un Master 2 de FLE.

Tous les candidats, dès lors qu'ils ont déposé, dans les temps, leur dossier d'inscription à l'examen de la certification FLS, sont convoqués à l'oral. Pour autant, s'ils prennent conscience de leurs lacunes, au moment des journées de préparation notamment, ils ont toujours la possibilité de se désister.

Ont été valorisés les candidats capables d'allier théorie et pratique, c'est-à-dire ceux qui ont une solide formation en FLE/FLS et qui peuvent témoigner d'une expérience, même modeste, de l'enseignement du FLE/FLS

À partir de là, le rapport de la session 2016 ne peut que reprendre, dans ses grandes lignes, le précédent rapport sur les modalités d'inscription à cet oral et les attentes du jury.

Modalités d'inscription :

Si la lecture du BO n°39 du 28 octobre 2004 est indispensable, pour autant, elle ne suffit pas. Les futurs candidats doivent se reporter au numéro du **BIR** (bulletin d'informations rectorales) de la dernière semaine de septembre ou, pour la session 2016, du 5 octobre 2015, qui indiquait les modalités d'inscription à cet examen pour l'académie de Lyon. Ainsi, les candidats devaient-ils demander un dossier aux services de la DEC (Division des Examens et Concours) à rendre pour le 31 octobre.

Pendant le mois de novembre, la DEC (Division des Examens et Concours) contrôle la recevabilité des candidatures, et enregistre les données des candidats. Les dates de

³ Les thèmes abordés pendant ces trois jours réduits à deux : les textes officiels, les différences entre FLE, FLS et FLscol (français de scolarisation), le CECRL (*cadre européen commun de référence pour les langues*), l'approche actionnelle, le traitement des EANA dans chacun des départements de l'académie.

l'épreuve orale ne sont pas fixées à l'avance, mais ont généralement lieu au second trimestre. Cette année le jury, réparti en 3 commissions, s'est réuni le 4 avril 2016.

L'épreuve elle-même :

L'oral de la certification FLS : Comme l'indique le texte du BO pré cité, le candidat dispose d'une dizaine de minutes pour se présenter et en particulier exposer ses motivations, mais surtout ses compétences acquises en FLS. A l'issue de cette présentation, un dialogue (de vingt minutes maximum) s'engage entre le jury et le candidat.

Compétences attendues : L'entretien permet d'exposer la *formation* du candidat dans le domaine du FLS et son *expérience* (si mince soit-elle) de l'enseignement. Le BO pré cité insiste sur ces deux aspects⁴. Il faut pouvoir témoigner d'une expérience de l'enseignement du FLS, qui s'appuie sur une solide formation théorique. Suivre les quelques stages inscrits au PAF est nécessaire si l'on n'a pu bénéficier d'une formation universitaire (en outre, les universités proposent des formations adaptées aux personnes qui travaillent). Réciproquement, les candidats doivent être en mesure d'illustrer des propos théoriques par une pratique de classe, une mise en œuvre de la théorie, encore une fois, même modeste. Le jury a valorisé les candidats engagés dans une démarche d'observation de classes, de stages, de participation à des formations.

Comment préparer cet oral ? Cet entretien est un « oral », il convient donc de le préparer (et de s'y préparer). Les candidats sont autorisés à venir avec leurs notes... en prenant soin de ne pas (trop) les lire. Les exigences sont celles de l'oral, qui requiert un exposé construit, déroulé avec conviction, dans une langue claire.

La sincérité est de mise : on se doute que tel professeur débutant ne pourra se prévaloir d'une longue expérience de l'enseignement, dans sa discipline, comme en FLS.

Enfin, il ne s'agit pas seulement de témoigner de ses connaissances et de son expérience passée et présente, il convient aussi d'être en mesure de se projeter, de s'imaginer enseignant de FLS. Le jury cherche à repérer le candidat capable d'enseigner un jour le FLS, dans le premier comme dans le second degrés : il doit « estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre d'enseignements ou d'activités ». Pour mémoire, si le fait d'obtenir la certification ne donne pas automatiquement un poste profilé FLE/FLS, celle-ci est indispensable pour postuler sur un poste spécifique FLS.

⁴ Le rapport 2015 indiquait : « Certes, les professeurs venus au FLS parce qu'ils ont eu à former des élèves et à se former eux-mêmes dans l'urgence, « sur le tas » sont encore nombreux. Le dévouement, l'engagement, l'investissement, souvent remarquables des professeurs qui se sont trouvés dans cette situation, ne suffit cependant pas pour obtenir la certification complémentaire. Ce diplôme n'est pas en effet le signe de la reconnaissance de l'Institution mais la reconnaissance de compétences avérées dans le domaine du FLS. Pour le dire autrement, la certification n'est pas une forme de VAE (validation des acquis de l'expérience), une sorte d'équivalence entre le diplôme et l'expérience accumulée. »

Pour conclure

On aura compris que cet oral est exigeant, et qu'il ne s'improvise pas. Pour autant, ce n'est pas une épreuve insurmontable, comme en témoignent les bons, voire très bons résultats obtenus par certains candidats.

Que les candidats malchanceux, s'ils sont formés et ont une expérience dans le domaine du FLE/FLS, n'hésitent pas à se présenter de nouveau, à court ou moyen terme.

Depuis 2005, les lauréats (dont la liste a été établie) contribuent à constituer, avec ceux de sessions à venir, le vivier des formateurs FLS dont ont besoin les élèves allophones.

La présidente du jury de certification FLS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lachnitt', written over a horizontal line.

Catherine LACHNITT,

IA-IPR Lettres, Responsable du CASNAV